
*Le PADD de Vendres, quatre orientations
pour l'expression d'une solidarité territoriale*

L'expression d'une solidarité territoriale

Le territoire de Vendres a offert une complémentarité de ressources aux premiers hommes qui s'y sont installés. Cette complémentarité de ressources a connu des mutations mais s'est perpétuée depuis près de 5000 ans.

Depuis moins de 50 ans, cette logique territoriale est remise en cause du fait essentiellement de :

- L'avènement de la voiture qui, comme partout ailleurs, tend à élargir les territoires de vie en estompant les finages¹ originels.
- Le développement du tourisme balnéaire qui n'intéresse qu'une frange du territoire pour un nombre réduit d'acteurs locaux.

La commune a ainsi évolué vers une organisation très polarisée avec le village d'un côté et la station de l'autre, dans un fonctionnement relativement indépendant. L'espace économique de Via Europa peut encore accentuer cette polarisation.

Aujourd'hui, il s'agit d'enrayer cette « désolidarisation » du territoire communal en s'appuyant sur la présence de 5 identités fortes au sein du territoire communal pour créer les conditions d'un développement durable.

Le projet communal doit ainsi prendre en compte l'ensemble de la commune. Il donne les clefs qui permettent de renouer avec une cohérence et une légitimité territoriale.

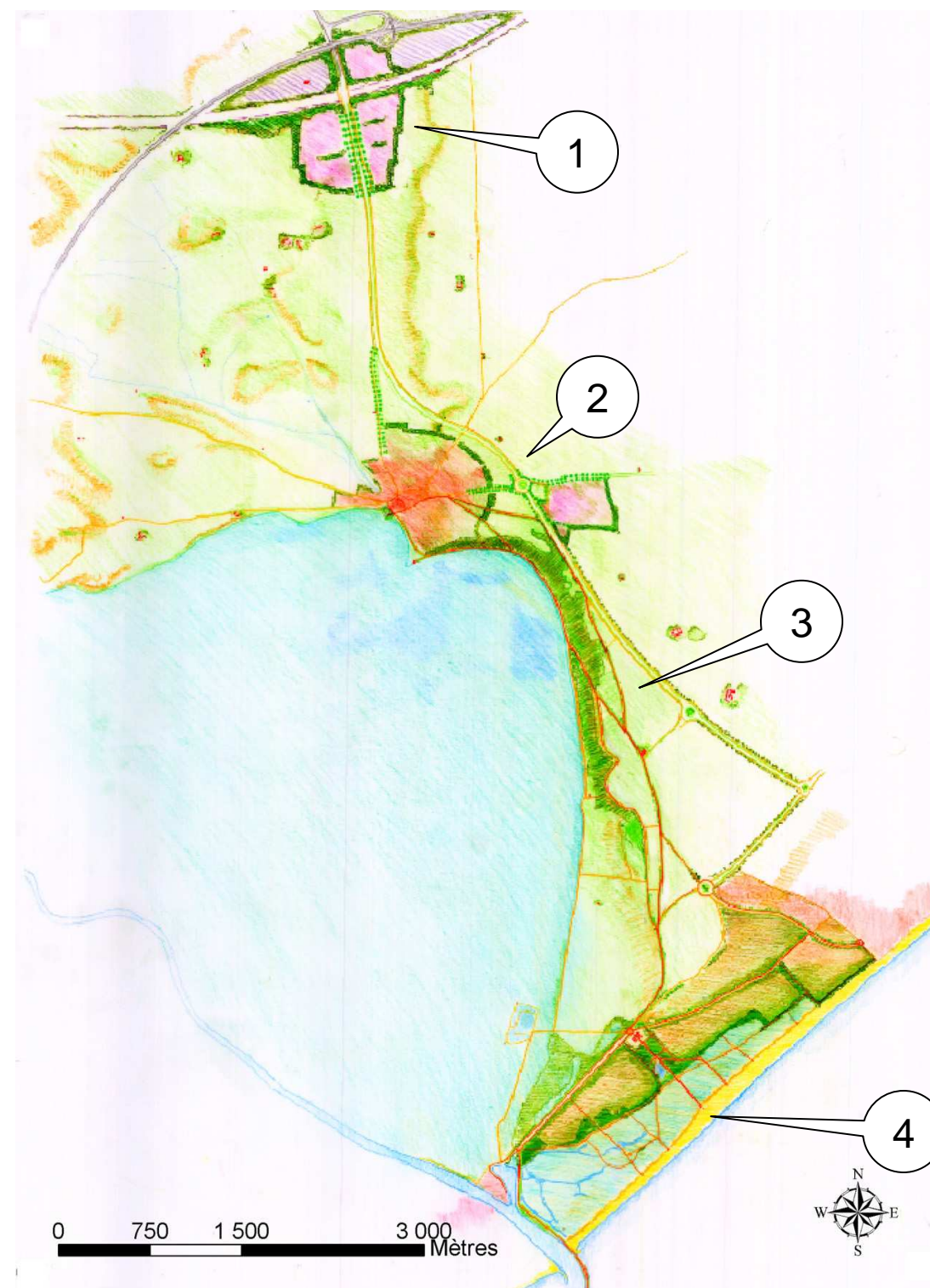
Précisons que par ailleurs, l'espace lagunaire, objet d'une protection et d'une valorisation définies par le Plan de Gestion des zones humides de l'embouchure de l'Aude, le projet d'aménagement

¹ Finages : territoires où se sont installées les premières communautés villageoises en quête d'une complémentarité de ressources. Nos territoires communaux en sont généralement les héritiers.

du port du Chichoulet et le projet littoral sont des éléments moteurs de la dynamique engagée.

Les orientations générales s'articulent sur :

1. La composition d'un pôle de développement, porte d'entrée au nord du territoire communal.
2. Le dessin du contour urbain avec l'intégration du village et de la zone d'artisanale.
3. La création d'un faisceau de liaisons douces reliant le village et la plage.
4. L'aménagement d'un littoral nature développé dans le cadre du projet littoral de Vendres.



Carte 1 : l'expression d'une solidarité territoriale

Composer l'entrée nord du territoire

Espace de production, principal lieu d'entrée et de traversées du territoire, le nord de la plaine viticole est également la réserve potentielle de foncier sur la Commune qui accueille aujourd'hui Via Europa.

Cet espace économique est un projet aux enjeux conséquents, notamment en terme de création d'emplois, pour le Biterrois et a fortiori pour la Commune qui le porte depuis longtemps. Le projet est aujourd'hui mené par la Communauté de communes de La Domitienne.

Mais cet espace économique constitue le cœur d'un espace en mutation beaucoup plus vaste :

- Au sortir de l'autoroute A9, Béziers Ouest.
- Traversé par la future ligne TGV à l'horizon 2010-2015.
- En limite du territoire de Béziers.

Si la sortie autoroutière confère à cet espace une situation exceptionnelle pour les échanges, celui-ci sera pour partie enclavé entre Autoroute et TGV :

- La carrière actuellement en exploitation.
- Une portion de la future zone d'activités Via Europa.

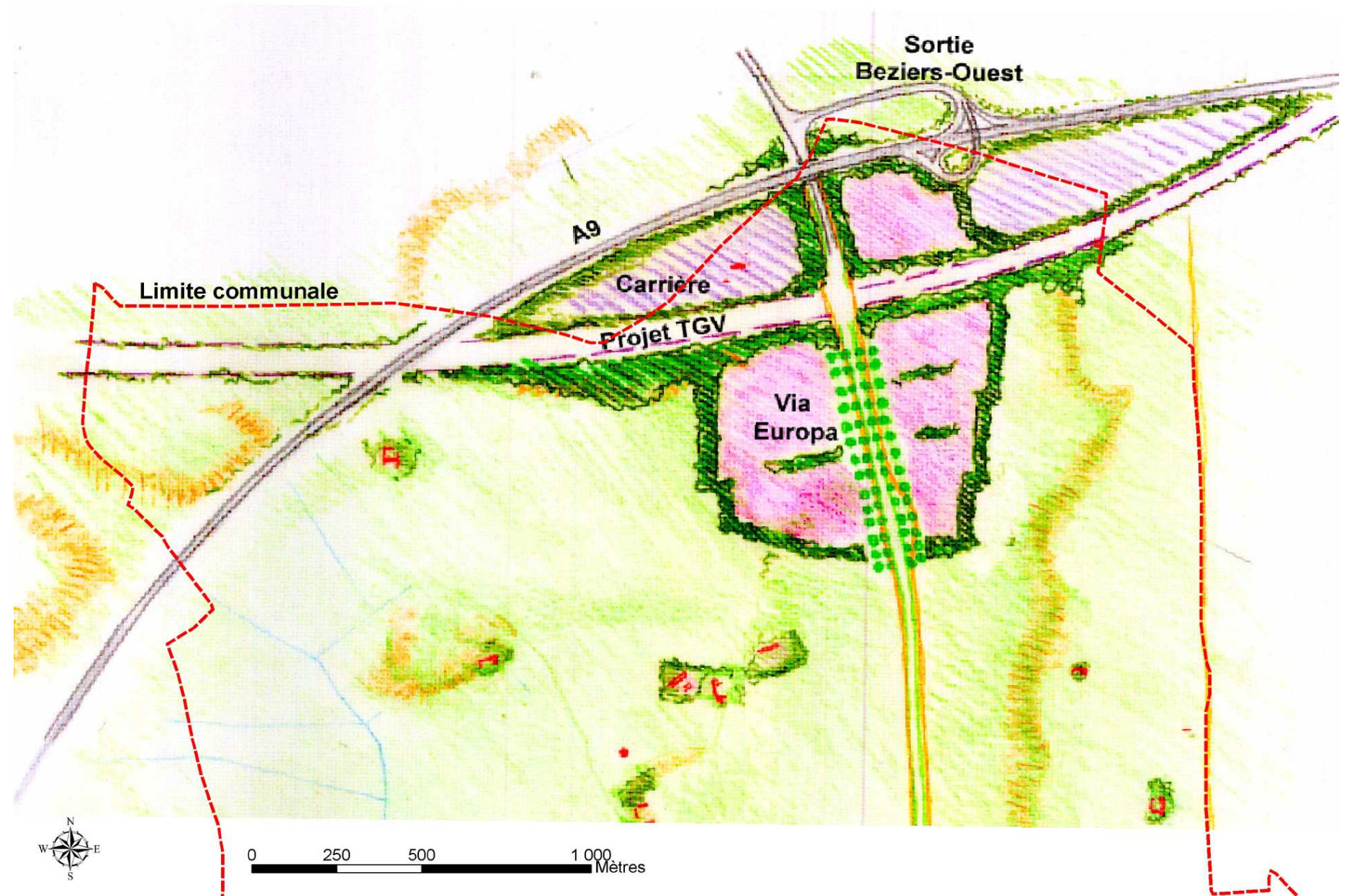
La mutation va donc s'amplifier sur cet espace, sensible visuellement. Pour préserver son *identité viticole*, les objectifs arrêtés sont :

- Maintenir les activités de production, gestionnaires des paysages.
- Développer une activité économique intégrée.
- Organiser l'espace et résorber les points noirs (mitage et déqualification paysagère) liés à des pressions périurbaines, au développement d'activités, compte tenu de l'extrême sensibilité de ces espaces ouverts.
- Accueillir et orienter les visiteurs dans l'espace communal.
- Mettre en tourisme les patrimoines viticole et antique.

Un aménagement maîtrisé d'ensemble et intercommunal peut donc être ambitionné, visant la recomposition d'un espace qui va être inéluctablement affecté par les nuisances des deux infrastructures majeures, autoroute et TGV, et l'impact de la zone économique.

La réorganisation de cet espace pourrait notamment se traduire par

- La création d'aires intégrées de stockage, notamment de caravanes, pour libérer le vignoble des occupations qui le dégradent.
- La réaffectation en plan d'eau de la carrière par exemple en fin d'exploitation, différente d'une remise en état du site (réhabilitation) avec une intégration paysagère voire une mise en scène des fronts de taille.



Carte 2 : pôle de développement nord

Dessiner le contour urbain du Village

Espace principal bâti de la Commune, centre de vie à l'année, le village est également l'héritage historique dont les acteurs souhaitent :

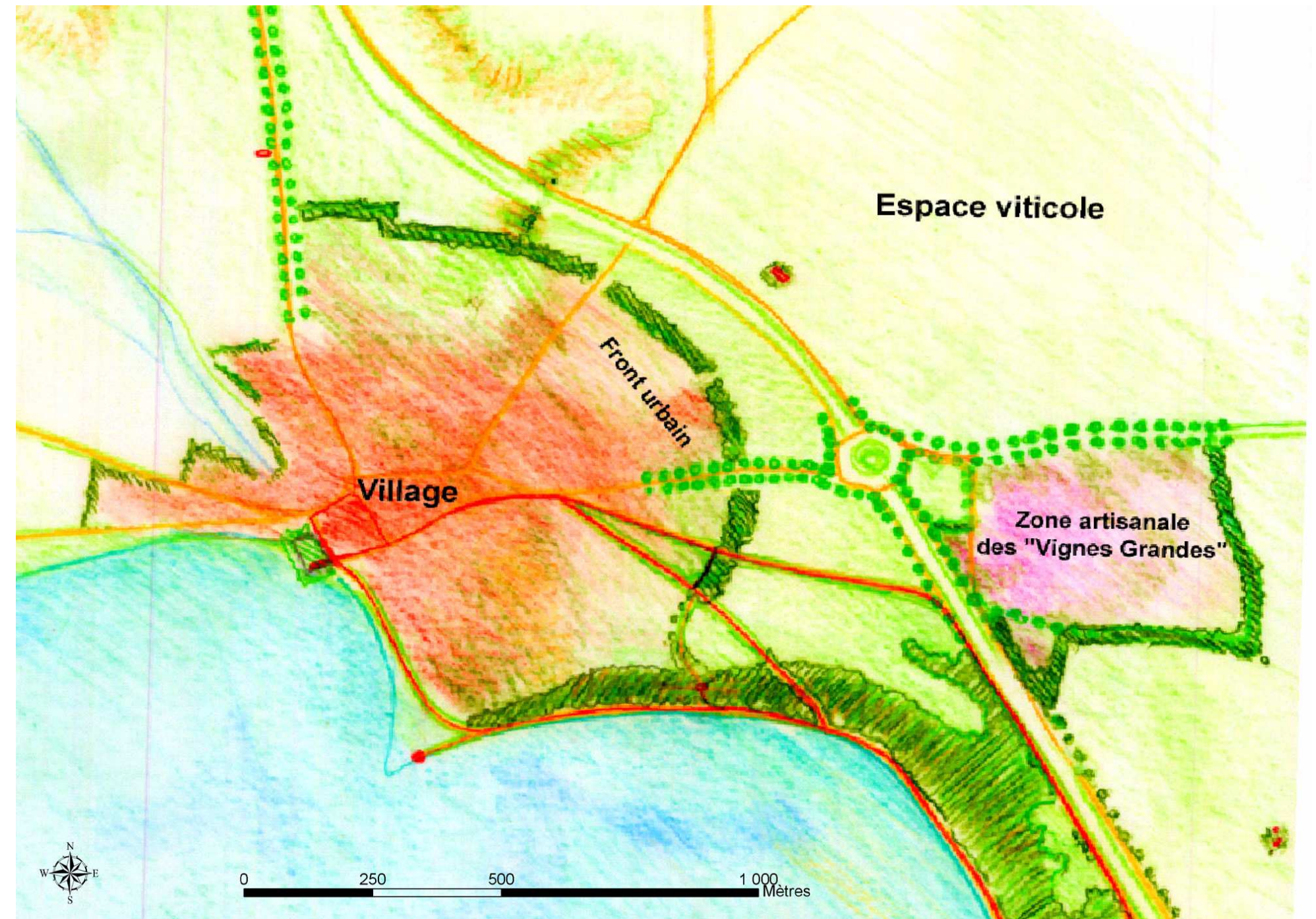
- Requalifier les espaces publics et réhabiliter les façades.
- Mettre en valeur le patrimoine architectural et historique (médiéval, antique...) et le faire partager, (re)découvrir.
- Privilégier le développement de commerces et la restauration dans le cœur de village.
- Définir la place de l'activité touristique dans le village.
- Dynamiser la vie locale avec la création d'un marché.
- Renforcer la cohésion urbaine entre le village et ses extensions.
- Déterminer une limite à l'urbanisation.

Le renforcement de l'identité villageoise passe par une lisibilité renouvelée entre paysages urbain et viticole. Ce nouveau dialogue entre Village et Vignoble comprend :

- L'inscription du village dans une limite végétale perceptible de façon à ordonnancer et contenir le développement urbain, à estomper les fronts bâtis trop voyants et à créer une interface entre le tissu urbain et l'espace viticole. Des essences fruitières (amandiers, oliviers...) pourront participer à la bande boisée, de façon à rappeler l'identité agricole qui alliait traditionnellement vigne et arboriculture.
- L'intégration de la zone artisanale des « vignes grandes », proche du village, dans une enceinte végétale. Cette intégration permettra de contenir le développement de cette zone périurbaine, d'estomper les bâtiments industriels trop voyants et de créer également une interface avec l'espace viticole.

- La réunion de ces deux entités autour de l'entrée principale du village sera composée par une trame arborée qui accompagnera les voies d'accès. Une étude d'entrée de ville permettra de déterminer une fonction : paysagère et/ou commerciale de l'agrafe urbaine (« des quatre quartiers ») entre village et zone des « Vignes grandes ».

A la fois devenir une ville et en même temps, préserver son identité de village, facteur d'intégration des nouvelles populations, tel est le double enjeu posé sur le village auquel répond l'orientation. Dans une optique de développement modéré, cette orientation est sous-tendue par un objectif démographique de 1600 à 1800 habitants sur le village soit une augmentation de 600 à 700 habitants. Les zones urbanisables doivent permettre de fermer un contour cohérent du village et dessiner la limite d'urbanisation en absence de contraintes à l'expansion urbaine sur le plateau.



Carte 3 : intégration village et zone artisanale

Relier Village et Littoral

La liaison organique entre le village et son littoral est assurée exclusivement par la départementale D37E qui descend directement de la sortie de l'autoroute. Les autres liaisons restent confidentielles : chemin du bord de l'étang, chemins de vignes et routes secondaires, et ne remplissent pas une fonction déterminée de liaison entre le village et les plages.

Le projet littoral prévoit d'organiser les cheminements en un faisceau de liaisons douces qui permettra de relier le village et son littoral par des itinéraires de promenade attractifs ondulants entre le rebord du plateau viticole, le coteau partiellement boisé et les rives de l'étang.

Le faisceau de liaisons douces reliera le centre du village au Forum, nouvelle centralité de Vendres-Plages par :

- ✚ Des chemins existants ouverts au public.
- ✚ Des chemins à ouvrir au public (par acquisition, convention,...).
- ✚ Des chemins à créer par élargissement d'emprise routière.
- ✚ Des chemins à créer.

Ces cheminements donneront à voir les paysages : trois belvédères seront aménagés, l'un au dessus du site de l'Aqueduc, et deux rendus accessibles depuis la route par des parking.

Les itinéraires prendront naissance de part et d'autre, depuis le parking du centre bourg au Nord, qui sera agrandi et mieux fléché, et au Sud depuis le parking du Forum.

Ces itinéraires valoriseront notamment les éléments du patrimoine :

- ✚ « Temple de Vénus »
- ✚ Aqueduc romain.

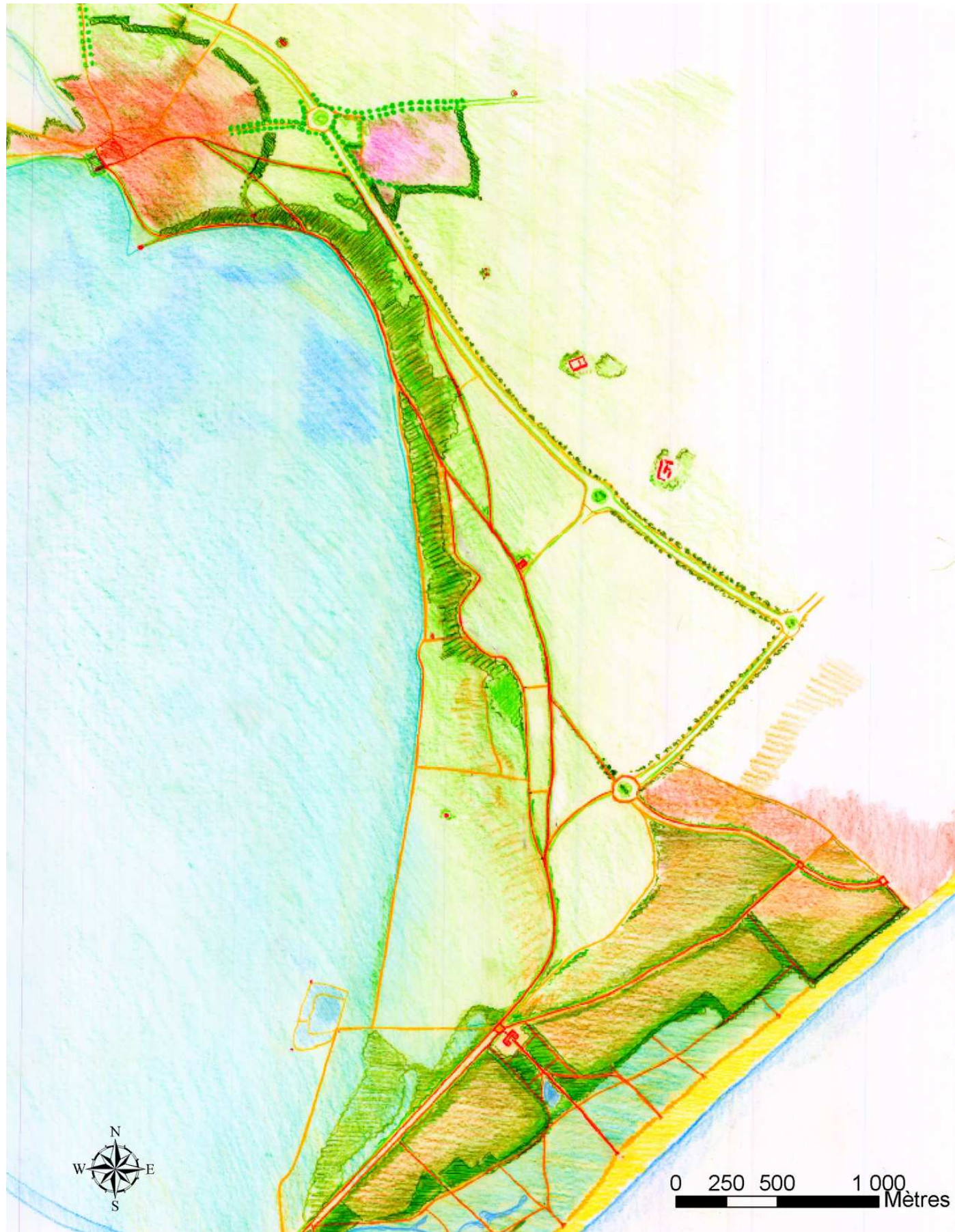
Ils offriront des vues exceptionnelles sur l'Etang de Vendres et l'arrière pays sans altérer les espaces naturels sensibles. Ils se prêteront à des usages différenciés : promenade, parcours sportifs, randonnées.

Sur le coteau, les occupations incongrues seront supprimées ou estompées par des haies champêtres. La végétation du versant sera préservée, reconstituée et fera l'objet d'une réhabilitation écologique et paysagère coordonnée.

La liaison Village - Littoral, mettant en scène *l'identité lagunaire*, participera par sa reconnaissance, à sa protection et sa valorisation voulue par les acteurs.



Photographies 1 : panorama depuis belvédère



Carte 4 : liaison entre village et littoral



Carte 5 : liaisons douces

Le dessein d'un littoral nature

Espace tampon face à l'action érosive de la mer, espace d'accueil touristique et moteur de l'économie locale, le littoral est **La** destination des vacances.

Le littoral de la Commune offre le champ de tous les possibles pour un aménagement durable qui conjugue la valorisation de son capital naturel et l'émergence d'une autre dynamique touristique s'appuyant sur l'ensemble des ressources identitaires du territoire.

Pour les acteurs, *cultiver l'identité naturelle du littoral*, revient à :

- Maintenir les fonctions écologiques et hydrauliques de l'espace lagunaire,
- Sensibiliser le public à la richesse et à la complexité des milieux,
- Développer les activités de découverte des milieux,
- Faire connaître et voir l'existence de l'étang aux visiteurs afin de le faire participer à l'image « nature » de la commune.

Ces objectifs peuvent se traduire par :

- La requalification de la **Souillère**, **propriété du Conservatoire du Littoral**, par suppression des stationnements, réduction des cheminements, renforcement de la lisière boisée en limite des campings, restauration et creusement de chenaux et nouvelle répartition des concessions de plage.
- La création d'un espace central d'accueil et d'un pôle d'animation et de services, le « **Forum** », avec un vaste stationnement arboré desservant au nord le Forum et donnant accès à la plage au sud.
- L'aménagement des points d'accès secondaires à la plage.
- L'aménagement d'un pôle d'accueil et d'accès au port, objet d'un *projet d'aménagement*, et à la plage avec la requalification des rives de l'Aude.

- L'aménagement fonctionnel et paysager du réseau d'espaces publics au profit essentiel des piétons et cyclistes.
- La création d'aires de stationnement accompagnée de services et d'aménités : ombrage, surveillance, sanitaires voire petites activités commerciales, en contrepartie de la suppression d'aires de stationnement situées dans la Souillère, proches de la plage.



Carte 6 : le dessein d'un littoral nature